



Charges sur eau

Par lulu06

Bonjour,
Tous les locataires on un compteurs individuels d'eau , depuis plus de 20 ans je paye 110 m3 relevé compteur or cette année sur les charges individuelles ils on reportés pour 17 locataires un delta pour le nettoyage extérieur de 900 m3 soit 3735 euros
Suite un mon interrogation sur ce montant énorme
réponse n° 1 c'est pour le nettoyage(900 m 2 quand même)
Réponse n 2 on a imputé une facture de 2022 sur les charge 2021
en 2022 vous aurez un montant moins important ??
Comment peuvent ils faire car je paye ce que je consomme
Aujourd'hui après renseignements plusieurs locataires non pas eu de relevés d'eau pour 2021 que puis je faire ?? Merci
pour votre réponse et bon
dimanche à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous mélangez 2 consommations d'eau :
A - l'eau qui est comptée sur votre compteur et pour laquelle vous dites payer 110 m3 par an. Cette stabilité est bizarre : n'est ce pas une provision qui doit ensuite être régularisée en fin d'année ?

B - l'eau qui sert au nettoyage des parties communes, pour laquelle vous devez aussi payer des provisions de charges, avec régularisation annuelle. Cette consommation doit aussi faire l'objet d'une facture réelle qui est ensuite répartie sur les différents logements de l'immeuble.

Lors de la régularisation, que ce soit pour A ou pour B, vous pouvez exiger de consulter les factures et vérifier les calculs. Ainsi vous saurez exactement ce que vous payez et s'il y a des irrégularités.

Lisez cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F947]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F947[/url]

Consultez l'ADIL avec vos documents.